

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 - 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 08/21

Objet

d'emprunt **Délégués** Garantie de réhabilitation de 16 logements à DOLE (46-48 Délégué absent non rue André LEBON) - Prêt P. Jacquot. nº117587

Secrétaire de séance

Philippe BLANCHET

Rapporteur:

Dominique TRONCIN

Conseil Communautaire 11 février 2021 Dole - 18h30

DÉLIBERATION

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79

Nombre de procurations: 4 Nombre de votants: 83

Date de la convocation : 04 février 2021 Date de publication : 19 février 2021

présents Délégués (titulaires éventuellement et suppléants): P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Pagues, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge suppléé par R. Vandelle, J. Zasempa.

absents ayant procuration: accordée à Néolia pour le D. Germond à J.B Gagnoux, M. Mbitel à S. Champanhet, financement d'une opération E. Pauvret à M.R Guibelin, H. Prat à L. Jarrot-Mermet.

suppléé et non représenté:

NEOLIA sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement d'une opération de réhabilitation d'un ensemble de 16 logements situés 46 - 48 rue André Lebon à DOLE.

Les caractéristiques financières de l'emprunt sont jointes en annexe à la présente délibération.

Vu les articles L.5111-4 et L.5216-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales ; Vu l'article 2298 du Code Civil;

Vu le contrat de prêt n° 117587 en annexe signé entre NEOLIA, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations :

Article 1: L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 528 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt nº 117587 constitué de 2 Liane(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.



Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant total de 528 000,00€ contracté par NEOLIA pour assurer le financement de l'opération de construction de 16 logements situés 46 - 48 rue André Lebon à DOLE, dans les conditions énumérées ci-avant ainsi qu'en annexe à la présente délibération.
- NOTE que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce/prêt en lieu et place de l'emprunteur,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait à Dole

Le 11 février 2021, Le Président Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à 4

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Caisse des Dépôts

- Néolia

